

## 2017 : la montée de la dynamique métropolitaine

Les élus du Conseil de la Métropole Rouen Normandie se sont réunis hier soir en Bureau et en Conseil. Lors de cette séance, a été adopté le budget 2017, qui fixe la feuille de route pour la Métropole Rouen Normandie.

---

### SOMMAIRE

- I) **Adoption du budget 2017 : une situation financière maîtrisée, un puissant programme d'investissements**
  - 1) Aucune hausse de la fiscalité en 2017
  - 2) Les grandes orientations budgétaires de la Métropole
- II) **Les principales délibérations**
  - 1) **Solidarité territoriale : les communes soutenues par la Métropole**
    - a. Le Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA)
    - b. Le Fonds de Soutien à l'Investissement des Communes (FSIC)
    - c. Rénover les espaces publics aux côtés des communes en accompagnant les chantiers
  - 2) **Une Métropole engagée pour la réduction de son empreinte écologique**
    - a. Les plans de déplacements d'Entreprise/Administration
    - b. La poursuite du développement du vélo sur le territoire
  - 3) **Attractivité du territoire : soutien à l'enseignement et aux entreprises**
    - a. De nouvelles actions en faveur de l'enseignement supérieur
    - b. Le soutien aux entreprises
    - c. Les Parcs d'Activités Économiques
  - 4) **Un environnement préservé**
    - a. La politique forestière
    - b. La préservation des milieux naturels
  - 5) **Investir pour des services publics de qualité**

l) Adoption du budget 2017 : une situation financière maîtrisée, un puissant programme d'investissements

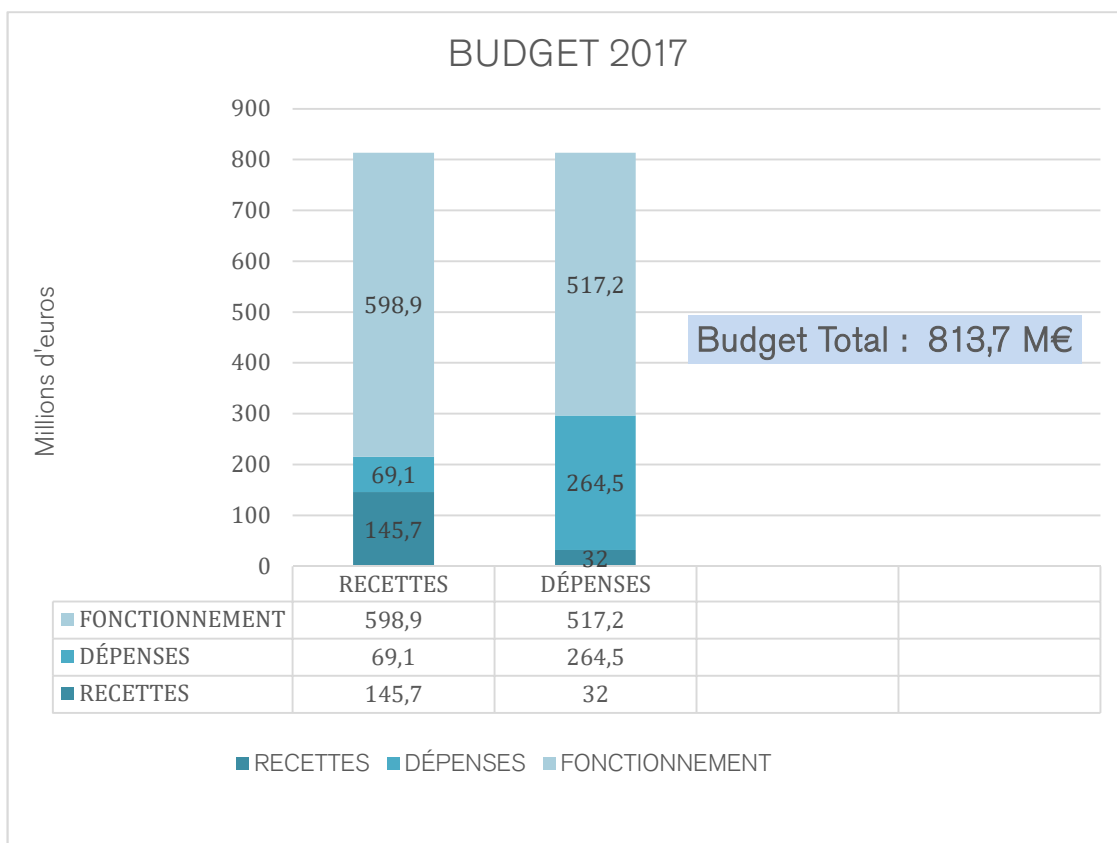
Dans un contexte économique et financier contraint, les investissements programmés en 2017 viseront à poursuivre et amplifier la dynamique métropolitaine pour que la Métropole puisse jouer pleinement son rôle de levier de développement et d'accélérateur de croissance au bénéfice de l'ensemble de l'aire urbaine et de la Normandie. Ce programme d'investissements a été bâti en veillant à respecter une gestion rigoureuse afin de préserver des marges de manœuvre pour l'avenir et limiter le besoin d'emprunt.

**Le budget 2017 de la Métropole devrait s'établir à 813,7 M€.**

Avec 264,5 M€ consacrés à l'investissement, qui progresse avec la montée en puissance du projet métropolitain, la Métropole est le deuxième investisseur public de Normandie.

**La capacité de désendettement serait portée à 5,6 années.**

À titre de repère, le seuil d'alerte est de 10 ans.



## 1) Aucune hausse de la fiscalité en 2017

Les taux d'imposition des ménages et des entreprises fixés par la Métropole sont **maintenus au même niveau que 2016** (pas de hausse des taux des taxes d'habitation et sur le foncier non bâti, pas de création d'une part sur le foncier bâti, pas de hausse du taux moyen de cotisation foncière des entreprises). **La Métropole Rouen Normandie est (hors Métropole du Grand Paris) une des métropoles qui applique un taux de Cotisation Foncière des Entreprises le plus avantageux (25,30% contre une moyenne de 30,84%).**

Bien que les recettes de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères ne couvrent pas la totalité des dépenses du service de collecte et de traitement des déchets, **son taux unique sera conservé à 8,06%.**

Le financement des investissements sera assis sur un autofinancement significatif (82M€), les subventions dans le cadre des contractualisations engagées et le recours maîtrisé à l'emprunt (140M€). Il est permis par une stricte maîtrise des dépenses de fonctionnement.

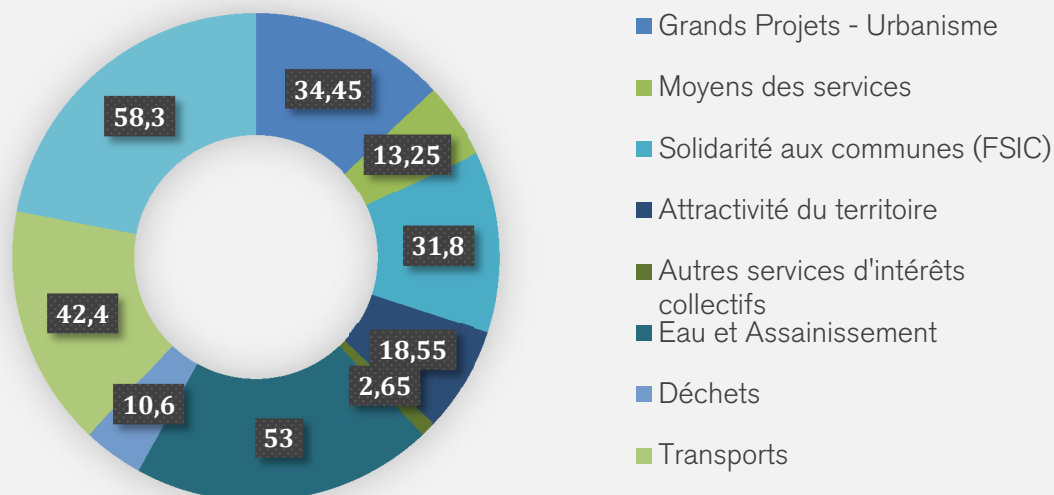
Ce budget s'inscrit dans le cadre d'une prospective financière à 10 ans qui a été construite de manière prudente afin de **maintenir une capacité de désendettement inférieure à 10 années et une épargne satisfaisante tout en conservant un niveau d'investissement ambitieux** pour mettre en œuvre la montée en puissance du projet métropolitain à l'horizon 2025.

MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE

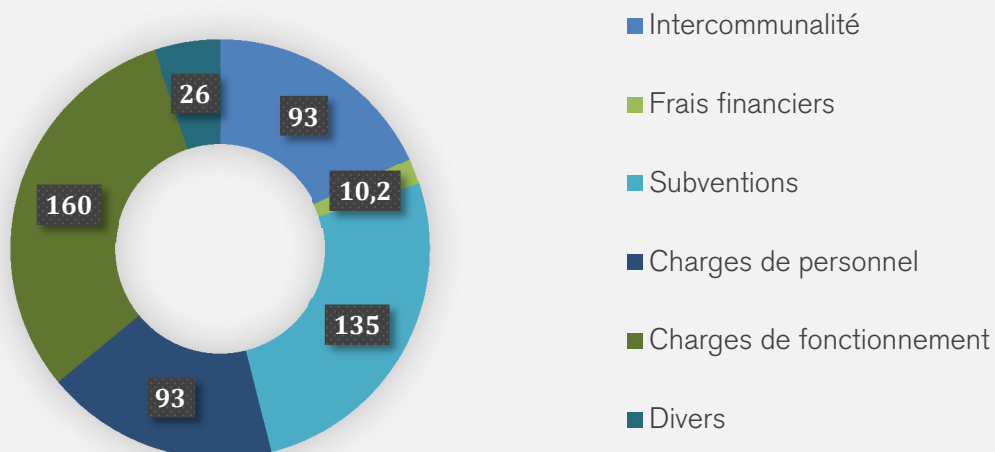
## Une décennie de projets



Dépenses d'investissement tous budgets confondus  
265 M€



Dépenses de fonctionnement tous budgets confondus  
517,2 M€



## 2) Les grandes orientations budgétaires de la Métropole

Le montant des investissements de la Métropole s'élève en 2017 à 265 M€ répartis dans 5 grandes politiques publiques :

- Développement de l'attractivité du territoire
- Aménagement durable du territoire
- Renforcement de la cohésion sociale et territoriale
- Gestion au quotidien et services publics de proximité
- Gestion performante des ressources de la Métropole



### Pour l'attractivité du territoire et l'emploi :

- Développement économique et innovations

Dans cette enveloppe budgétaire, la Métropole prévoit de continuer l'investissement engagé en 2016 dans le programme de requalification des parcs d'activités pour 2,5 M€, mais aussi de reconduire l'aide aux plateformes technologiques (équipements de recherche et de développement des établissements d'enseignement supérieur) pour un montant de 800 000 €.

- Culture, sport, loisirs, tourisme

Pour mener à bien les projets lancés en faveur du tourisme, du sport, de la culture et des loisirs, la Métropole investit 13,6 M€ pour notamment :

- ⇒ La rénovation du centre-historique de Rouen avec le projet Cœur de Métropole 4,9 M€ en 2017 pour renforcer son attractivité et son rayonnement qui dépassent largement les frontières de la commune.
- ⇒ La Réunion des Musées Métropolitain (RMM) avec 1,6 M€.
- ⇒ La restauration de l'Aître Saint-Maclou avec 900 000 € pour les études de maîtrise d'œuvre.
- ⇒ Les autres équipements culturels de la Métropole pour lesquels une enveloppe de 1,1 M€ est allouée.

D'autre part, d'importants aménagements concourent à l'attractivité du territoire et seront menés dans la Métropole notamment la dernière phase de rénovation de la promenade du bord de Seine sur les quais bas rive gauche à Rouen (3,7M€) et les études et travaux de réaménagement du Parc des Brulins (0,2 M€) à Saint-Aubin-lès-Elbeuf.

### Rénovation du Stade Robert Diochon

En 2017, 1,2 M€ seront consacrés aux travaux de réhabilitation du Stade Diochon avec notamment le lancement du concours de maîtrise d'œuvre (354 000€) voté ce 8 février en Conseil. Le montant total prévisionnel du programme est estimé à ce jour à 5, 250 M€.

Les travaux consisteront à créer des locaux administratifs, revoir la répartition des sanitaires sur l'ensemble du site, déplacer la billetterie-contrôle en prévision de l'accroissement du nombre de spectateurs, réaménager les espaces sous les gradins de la tribune Lenoble, améliorer l'accueil des partenaires, mettre en conformité le stade en terme d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap et installer un système de vidéo surveillance sur l'ensemble du site.

### Aide au développement de l'animation sportive du territoire

La qualité de vie et le rayonnement tiennent aussi à l'animation sportive du territoire. Dans ce cadre, lors de ce Conseil, il est proposé d'attribuer une subvention de :

- ⇒ 170 000€ au Oissel Métropole Normandie Handball
- ⇒ 327 000€ au SPO Rouen Basket-Ball
- ⇒ 310 000€ à l'US Quevilly Rouen Métropole

La Métropole a également adopté la délibération qui permet d'établir son intervention en matière de :

- Participation financière à des manifestations sportives d'intérêt métropolitain ;
- Soutien à des activités sportives de haut niveau, d'intérêt métropolitain ;
- Versement des fonds de concours en fonctionnement en matière d'équipements nautiques.



### Pour aménager le territoire durablement :

- Déplacements / Mobilité durable : 36,9 M€

La poursuite du projet T4, nouvel axe Nord-Sud de 8,5 km dont une grande partie en site propre, reliera le Boulingrin au Zénith, va renforcer le réseau structurant. Des crédits sont prévus à cet effet dès le budget 2017.

La Métropole renouvelle également son matériel de transport pour 10,5 M€ et effectue des travaux de renouvellement et d'entretien du réseau pour 5 M€. Enfin, elle engage 1,3 M€ pour l'exploitation des transports en commun.

La Métropole souhaite développer son réseau de pistes cyclables sur le territoire et engage ainsi 1,1 M€ pour la réalisation de divers travaux.

- Grands projets urbains : 24,8 M€

Les grandes opérations d'aménagement métropolitain se font prioritairement en renouvellement urbain. Pôles ouest et est du projet Seine Cité, l'Écoquartier Flaubert (15 000 habitants et actifs, 400 000 m<sup>2</sup> de bureaux et de logements à l'horizon 2030) et le quartier de la nouvelle gare Saint-Sever (200 000 à 300 000 m<sup>2</sup> de logements et bureaux à l'horizon 2035) seront le réceptacle et le support du développement du cœur de la Métropole pour les deux décennies à venir, en articulation avec la réalisation d'infrastructures majeures (LNPN, raccordement sud du pont Flaubert). Dans les années qui viennent, les études se poursuivront sur ces deux projets majeurs, 14,9 M€ leur seront consacrés cette année, et les premiers travaux débuteront sur l'écoquartier Flaubert.

Le Parc Naturel Urbain, ancien hippodrome des Bruyères, sera un véritable poumon vert au cœur de la Métropole Rouen Normandie. Vaste espace naturel de 28 hectares, prisé des promeneurs comme des sportifs à la charnière de 5 communes (Rouen, Sotteville-lès-Rouen, Saint-Étienne-du-Rouvray, le Grand Quevilly et le Petit-Quevilly), la Métropole va créer un parc qui bénéficiera aux habitants de l'ensemble de son territoire. Les premiers travaux débuteront à l'automne pour un montant de 2,5 M€.

La Métropole versera 2,3 M€ de fonds de concours au Grand Port Maritime de Rouen pour l'arasement des points hauts du chenal maritime et la reconstitution du pôle multiservices.

- **Ouvrages, infrastructures, accessibilité**

Le contrat de plan État-Région 2015-2020 prévoit la mise en œuvre d'un programme de consolidation de la tranchée ferroviaire couverte en rive gauche de la Seine à Rouen. Le coût global de la réfection de la trémie s'élèvera à 40-50 M€. Les travaux ont déjà engagés et doivent se poursuivre en 2017. La Métropole engage 5,1 M € pour les travaux d'étanchéité.

- **Transition énergétique : 2,4 M€**

En 2015, la Métropole a repris 8 concessions de distribution d'électricité, 34 concessions de distribution de gaz, et 7 réseaux de chaleur. Elle s'est dotée en 2016 d'une stratégie de transition énergétique qui précise les actions à mettre en œuvre autour de quatre axes : la maîtrise des consommations et des besoins, le développement des énergies renouvelables et la réduction du recours aux énergies non renouvelables et le développement des réseaux (de chaleur notamment). Cette politique de transition énergétique sera poursuivie en ce sens cette année.

Dans le cadre de l'appel à projet Ville respirable à 5 ans, lancé en 2015 par le Ministère de l'Écologie, la Métropole engagera 500 000€ pour la mise en œuvre du plan d'actions pour l'amélioration de la qualité de l'air sur son territoire.

- **Planification urbaine : 0,8 M€**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la Métropole a la compétence pour engager un PLU Intercommunal, (PLUi), sur l'intégralité de son territoire. L'horizon d'élaboration du PLUi est ambitieux puisque son approbation est attendue pour fin 2019.

Le SCoT a été la première étape. Il a donné pour les 30 prochaines années les règles générales pour l'aménagement du territoire. Le PLUi est en quelque sorte, le deuxième étage de la fusée, c'est lui qui va mettre en œuvre le SCoT.

Afin de porter le projet de PLUi à la connaissance de tous, des réunions publiques ont été organisées à l'échelle de la Métropole. Un site internet dédié a été créé et permet de fédérer les réflexions. Un cahier d'observations et un dossier de concertation sont disponibles au siège de la Métropole ainsi que dans les mairies. La concertation et les actions de communication se poursuivront en 2017.





**Pour renforcer la cohésion sociale et territoriale :**

- Habitat / Logement : 7,1 M€
- Solidarité / Gens du voyage

La Métropole apporte aux communes une aide conséquente en assurant la construction et la gestion des aires d'accueil à destination des gens du voyage. En 2017, la Métropole engage 500 000 € pour leur entretien.

- Fonds de soutien à l'investissement des 71 communes et autres fonds de concours : 6,01 M €

Le Fonds de Soutien à l'Investissement des Communes (FSIC) est un fonds de concours qui vise à soutenir l'investissement des 71 communes de la Métropole. Il est doté de 60 M€ sur la période 2016-2020.

Après un an d'existence, 102 dossiers ont été traités par la Métropole. **39 communes ont fait appel à ce fonds de concours** qui peut être sollicité pour 4 thématiques : l'accessibilité, les bâtiments communaux, les espaces publics non métropolitains, et les opérations de renouvellement urbain dans le cadre de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.

La Métropole a déjà attribué près de **6 607 600 €** aux communes ayant sollicités le FSIC, par exemple à Caudebec-lès-Elbeuf pour le renouvellement du parc du Cèdre, à Elbeuf-sur-Seine pour les aménagements de la cour de l'école élémentaire Georges Brassens ou encore pour les travaux d'accessibilité des bâtiments communaux de Bois-Guillaume.

Le FISC est cumulable avec d'autres subventions comme l'aide régionale à la rénovation thermique de bâtiments ou pour les communes de moins de 4 500 habitants avec les Fonds d'Aides aux Aménagements. En 2017, la totalité des fonds s'élèvera à **6,01 M€**.



**Pour assurer les services publics de proximité :**

- Voirie et Espaces Publics : 59,9 M€

Ce niveau élevé d'investissement comprend notamment les travaux de voiries communales (transférées à la Métropole en 2015) et les ouvrages d'art (entretien courant, réparations importantes, restauration du patrimoine).

Il prend en compte également les importants investissements qui ont débutés et qui seront poursuivis dans les Parcs d'Activités Économiques (voirie, signalétique etc.) ainsi que pour le renouvellement de l'éclairage public.

- Déchets : 10,6 M€

En 2015, la Métropole a atteint son objectif de réduire de 7% les déchets produits en 5 ans. Les efforts seront poursuivis en encourageant l'évolution des comportements individuels et notamment le tri, grâce à des collectes spécifiques pour chaque type de déchets qui permettent ensuite leur valorisation, grâce aussi à la modernisation de la collecte et des investissements dans des équipements de valorisation (recycleries, déchetteries...).

La Métropole engage 10,6 M€ pour l'implantation de colonnes enterrées et semi-enterrées, et dans le renouvellement des bacs en apport volontaire.

La déchetterie de Grand-Couronne s'étend aujourd'hui sur 2 749 m<sup>2</sup>. Pour répondre aux besoins croissants des utilisateurs, le site a besoin d'être agrandi. En accord avec la ville, la Métropole va faire l'acquisition d'une parcelle de 450 m<sup>2</sup> pour réaliser ce projet.

- Services d'intérêt collectif : 1,85 M€

En 2017, des travaux de mise aux normes sont réalisés au crématorium de Rouen. Dans le même temps, les études continuent en vue de l'aménagement d'un nouveau crématorium rive gauche à Petit-Quevilly.

1,5 M€ seront également engagés cette année pour la mise en conformité, l'acquisition de nouveaux équipements et la mise en place d'un schéma directeur des Services de Défense extérieure contre l'Incendie.



**Pour sécuriser nos ressources et en assurer une gestion performante :  
29,9 M€ d'investissement**

- **Pour sa stratégie foncière et immobilière, la Métropole investit 14,5 M€**

Ces investissements comprennent les travaux pour la construction du 108. Le projet de regroupement d'une partie des services centraux de la Métropole, aujourd'hui répartis sur les immeubles Norwich (avenue Pasteur), Vauban (sur les quais vers les Docks76), Avalasse (proche de la gare) et PCC (au niveau du Théâtre des Arts) a d'abord un objectif économique.

La construction du nouveau bâtiment, pour une mise en service en juillet 2017, permet après cette date une rationalisation des charges immobilières de la Métropole. Il ne restera à la Métropole que les coûts de construction, de fonctionnement et de maintenance du nouveau bâtiment ainsi que les coûts de fonctionnement et de maintenance du Norwich.

Cela permet à terme de réaliser des économies de 1,750 M€ par an notamment grâce aux frais de fonctionnement très réduits du nouveau 108, découlant de ses hautes performances environnementales (BEPOS, Passiv'Haus).

- **Aménagement du centre technique de collecte des déchets : 3,5 M€**

## II) Les principales délibérations

### 1) Solidarité territoriale : les communes soutenues par la Métropole

#### a) Le Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA)

Solidaire des communes, la Métropole propose un Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA) pour les 45 communes de moins de 4 500 habitants. Elle soutient les aménagements portés par ces communes pour financer des travaux de sécurité, d'entretien du patrimoine, de réhabilitation de bâtiments, d'aménagement de chemins piétonniers, de réhabilitation de commerces et du soutien aux écoles contribuant ainsi à l'amélioration des services rendus aux habitants. **En 2016, la Métropole Rouen Normandie a réservé 600 000 € pour ce fonds pour lequel l'enveloppe restera du même montant en 2017.**

Dans ce cadre :

- **La commune de Fontaine-sous-Préaux** doit engager des travaux de réfection d'un escalier endommagé situé entre les impasses du Robec et de la Robinette. La Métropole accorde **une subvention de plus de 14 111€** à la commune.
- **Yainville souhaite effectuer des investissements sur son territoire** : l'installation d'un City Stade, la rénovation de la salle d'activités de l'école Jules Ferry, l'aménagement du parvis de la mairie, la réhabilitation des locaux de l'ancienne Poste, la réfection de la couverture d'un logement communal et l'installation de Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC) dans trois logements communaux. **La Métropole attribue une subvention de près de 51 000€ à la commune pour l'ensemble de ces projets.**
- **La commune d'Houpeville doit engager d'importants travaux de réfection de la toiture de la salle du Vivier**, destinée aux activités socio-culturelles, datant des années 80. La Métropole via le fonds apporte **57 430€** pour financer ce chantier.
- **Saint-Martin-de-Boscherville** doit mettre ses bâtiments publics aux normes d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap. Il est ainsi rendu nécessaire de modifier l'emplacement des sanitaires à l'école primaire, d'adapter une classe et de réhabiliter la cour des deux écoles. **La commune obtiendra une subvention de 22 888€ pour ces aménagements.**

## b) Le Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (FSIC)

Depuis sa création il y a un an, le Fonds de Soutien à l'Investissement des Communes a déjà attribué près de 6 607 600 € à 39 communes.

Cette année encore, de nombreux projets seront accompagnés, notamment :

- Les travaux de sécurisation des écoles de Sotteville-lès-Rouen pour lesquelles la Métropole accorde une subvention de près de 88 600 € qui serviront notamment à équiper les accès de portiques de sécurité, d'installer des sirènes et des visiophones.
- Montmain doit entreprendre des travaux dans plusieurs bâtiments communaux afin de les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite, notamment à l'hôtel de ville, à la crèche communale, à la salle des fêtes et la salle de sports ainsi que dans les écoles maternelles et élémentaires. Dans le cadre du FSIC, les travaux seront subventionnés à hauteur de 16 666€ par la Métropole.
- La commune de Canteleu souhaite engager, dans le cadre de sa politique énergétique, des travaux de rénovation thermique pour son hôtel de ville. La Métropole accorde une subvention de 132 000 € à ce projet.
- Afin de préserver son patrimoine communal, Petit-Couronne doit effectuer d'importants travaux pour la réhabilitation de l'église Saint-Aubin. Une subvention de 73 000 € sera accordée pour ces travaux.
- Bonsecours souhaite procéder à la poursuite de sa politique d'investissement en matière d'équipements sportifs avec la rénovation des cours de tennis de l'espace Requier ; mettre en lumière le monument Jeanne d'Arc, classé au titre des monuments historiques et engager d'importants travaux de rénovation de bâtiments communaux (mairie, local communal, hall de sport, local de police). Pour l'ensemble de ces projets, la Métropole attribue une subvention totale de plus de 97 800 €.
- Le nouveau quartier Matisse de Grand-Quevilly, situé à proximité de la piscine et du Lycée Val de Seine manque de stationnements. Deux parkings, de 29 et 75 places vont être créés ainsi qu'une nouvelle voie de circulation permettant l'accès vers le giratoire Roosevelt/Lebourg afin de désenclaver le quartier. La Métropole subventionne ces aménagements à hauteur de 110 800 €.
- La commune de Val-de-la-Haye souhaite aménager une nouvelle salle de réunion, en remplacement de l'actuelle qui ne répond plus aux attentes des usagers. La Métropole attribue une subvention de 11 675 € pour ce projet de démolition/reconstruction.

Et d'autres travaux à Bardouville (mairie), Rouen (Bibliothèque Villon) et Tourville-la-Rivière (groupe scolaire Louis Aragon).

c) **Rénover les espaces publics aux côtés des communes en accompagnant les chantiers**

D'importants travaux sont également menés dans les communes notamment pour la requalification des places centrales ou de leurs principaux espaces publics.

o **Duclair**

C'est le cas dans la commune de Duclair où des travaux de requalification de la place Charles de Gaulle vont être menés à partir d'avril 2017 pour une durée d'un an.

L'objectif de ces travaux est la restructuration complète de la place avec la création d'espace public apaisé avec des matériaux de qualité, d'aires de jeux pour les enfants et d'une zone de détente à proximité immédiate de l'Hôtel de ville ; la réfection complète de l'éclairage public et la mise en valeur de la Mairie ; la mise en place de colonnes enterrées sur la place, la construction par la commune de deux halles sur la Place du Marché et la mise en place d'aménagement permettant de pacifier la circulation en prenant en compte les accès aux commerces. Compte tenu de l'ampleur prévisionnelle du chantier, les travaux pourraient avoir un fort impact sur le tissu économique riverain. A ce titre, la Métropole [met en place une Commission d'Indemnisation des Activités Économiques](#). Ainsi, après étude de chaque demande, une indemnisation amiable pourra être accordée aux commerçants dont l'activité aurait été effectivement affectée.

o **Rouen**

Cette Commission d'Indemnisation sera également mise en place dans le cadre du projet Cœur de Métropole. [Ainsi, les activités économiques ayant subi des préjudices d'exploitation liés à certains chantiers pourront solliciter une indemnisation.](#)



**Cœur de Métropole, un projet qui avance**

Opération de requalification du centre historique de Rouen, le projet Cœur de Métropole vise notamment à renforcer l'attractivité et le rayonnement du territoire. 3 secteurs ont été définis : Vieux Marché, Quartier des Musées et Seine-Cathédrale.

Les travaux ont débutés fin 2016 au square Verdrel et, en ce début d'année, sur les rues du plateau piétonnier autour de la Cathédrale, secteur Carmes-St Nicolas, où les chantiers de réseaux sont en cours. Ils se poursuivront en 2017.

o **Houpeville**

La politique voiries et espaces publics de la Métropole vise à rendre plus agréables et plus sûres les circulations piétonnes et cyclables et à embellir les espaces publics passant ainsi qu'une logique routière à une logique urbaine.

La commune d'Houpeville souhaite remplacer les bordures dans le cadre des travaux de réfection de la rue Joliot Curie dans un souci d'homogénéité avec le projet. Ainsi, elle versera 28 000€ à la Métropole qui mène ce projet.

o **Mont-Saint-Aignan**

Depuis le transfert de la compétence voirie au 1<sup>er</sup> janvier 2015 la Métropole Rouen Normandie, en plus des travaux de régénération de voirie est amenée à poursuivre les projets d'investissements voiries initiés par les communes. Parmi ces grands projets, Mont-Saint-Aignan a lancé le réaménagement de la rue Louis Pasteur. La partie de la rue située entre les rues Pierre Delatouche et la rue d'Edenbridge a été restructurée par la ville de Mont-Saint-Aignan en 2013. Cette opération s'élève à 695 000 €.

Au-delà de la simple réfection de la chaussée, incombant aujourd'hui à la Métropole, ce projet vise à améliorer la qualité de vie et l'environnement urbain de ce secteur central de la ville qui dessert de nombreux établissements et commerces, d'assurer un partage optimal de l'espace public et la cohabitation harmonieuse de la diversité des usagers, de réduire les nuisances du trafic (vitesse), de préserver la sécurité de tous les usagers et les possibilités de stationnement tout en embellissant les abords des éléments remarquables ou singuliers.

Dans ce cadre, sur la portion de la rue Pasteur entre la rue Jacques Boutrolle d'Estaimbuc et le rond-point des Coquets, les travaux prévoient un traitement particulièrement soigné de la voirie et de ses abords avec l'emploi de matériaux et matériels « qualitatifs », dont la mise en place de 6 mâts d'éclairage public pour lesquels la commune de Mont-Saint-Aignan, apportera une participation financière de 25 200 €.

La ville de Mont-Saint-Aignan a initié en 2013 la restructuration du Centre Culturel Marc Sangnier CDN dont les dépenses s'élèvent à 540 000 €. Afin de valoriser l'équipement, notamment sur sa façade principale, des matériaux et matériels qualitatifs seront mis en œuvre à la demande de la ville, tels que pavés, espaces verts paysagers, éclairage public ainsi que du mobilier urbain design. Aussi, au regard des surcoûts générés par ces éléments qualitatifs, la ville apportera une participation financière par fonds de concours estimée à 198 000 €. Les travaux du bâtiment, soutenus par ailleurs par la Métropole à hauteur de 1,34 M€, devraient s'achever fin 2017.

## 2) La Métropole engagée pour la réduction de son empreinte écologique

### a) Les plans de Déplacements d'Entreprise/d'Administration

Depuis 2008, la Métropole soutient les entreprises et les administrations qui mettent en place des mesures destinées à réduire la part de l'utilisation individuelle de la voiture particulière dans les déplacements et à promouvoir les modes alternatifs pour les trajets domicile-travail et les déplacements professionnels des salariés. La Métropole propose ainsi des solutions concrètes à travers **des Plans de Déplacements d'Entreprise (PDE) ou d'Administration (PDA) déjà en place dans 153 entités et représentant 44 354 salariés du territoire métropolitain. Cette démarche rencontre un succès croissant depuis 2014 avec en moyenne de 15 à 20 nouvelles entreprises qui s'engagent chaque année.**

**Le partenariat établi depuis 2014 avec l'Association des Commerçants et Artisans de Rouen sera poursuivi malgré le retrait de la CCI Seine Mer Normandie du dispositif.**

### b) La poursuite du développement du vélo sur le territoire

La prise de compétence de la mobilité cyclable par la Métropole en janvier 2015, la prégnance des problématiques liées au changement climatique, à la transition énergétique et à la qualité de l'air, le constat selon lequel de très nombreux déplacements courts (< 5 kms) sont effectués en voiture, conduisent la Métropole **à construire une véritable politique cyclable avec un plan d'actions pluriannuel.** De nombreux aménagements sont déjà réalisés mais il est nécessaire d'accentuer le développement du vélo sur le territoire métropolitain.

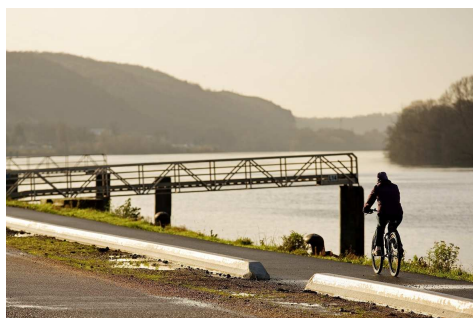
Les objectifs de cette politique sont multiples :

- la ville apaisée (diminution de la pratique dite de l'auto solo / réduction des vitesses) et multimodale,
- la réduction de l'usage de la voiture pour les déplacements courts,
- le partage de l'espace public,
- l'attractivité du territoire.

L'ensemble s'effectuera en concertation avec les acteurs du vélo, le monde économique, le grand public et en lien étroit avec les communes dont les maires détiennent le pouvoir de police. **Il est proposé de construire, d'ici fin 2017, un plan d'actions et un budget pluriannuels en distinguant les interventions par grande typologie de secteur** (zone urbaine dense commerciale / secteurs résidentiels / périphérie).

**Une « Fête du Vélo » sera organisée du 2 au 5 juin dans la Métropole pour valoriser cette politique.**





Dans cette optique, la Métropole Rouen Normandie s'engage également en faveur de la véloroute de la Seine et la mise en œuvre d'un partenariat pour sa structuration avec les différents territoires (Régions Ile-de-France et Normandie, les Départements de Seine-Maritime, de l'Eure, du Val d'Oise, des Yvelines, des Hauts-de-Seine, de la Seine Saint-Denis et de Paris, ainsi que la Métropole Rouen Normandie et la Communauté d'Agglomération Havraise) afin de

symboliser leur engagement sur cet itinéraire.

Inscrite au Schéma national des véloroutes et voies vertes (SN3V), elle relie Paris au Havre sur une distance de 390 km dont 54% sont réalisés. La continuité de l'itinéraire est actuellement garantie à 82 % grâce à des sections provisoires. Du fait de son engagement ancien sur le sujet aux côtés du Département de la Seine-Maritime, la Métropole compte déjà une portion achevée entre Belbeuf et Saint-Pierre-de-Manneville.

#### o Le projet d'aménagement cyclable à Belbeuf

Le projet d'aménagement d'un itinéraire cyclable à Belbeuf a pour vocation de relier sur 1,5 km le centre bourg au lycée Galilée. Longeant en grande partie la RD7 (route de Franqueville-Saint-Pierre), cette voie verte permettra d'offrir aux usagers de modes de déplacements doux (vélos, rollers) de se rendre en toute sécurité depuis le centre bourg jusqu'au lycée, notamment pour les nombreux élèves qui le fréquentent.

Isolé de la circulation automobile, d'une largeur de 3 m, cet aménagement offrira également un itinéraire de promenade et de loisirs pour les habitants en se raccordant au chemin rural n°11 (chemin de Normare) déjà utilisé par les promeneurs et les joggeurs. Il se connectera aussi à la sente piétonnière réalisée dans le Parc d'Activités du Génétais.

L'aménagement de cette voie verte devrait commencer début 2017, sous réserve des acquisitions foncières. Le coût prévisionnel du chantier est estimé à 360 000 € (Métropole 108 000 €, Département 72 000 € et Région Normandie 180 000 €).

#### o L'aménagement cyclable entre Rouen et Oissel-sur-Seine

Dans le cadre de sa politique cyclable, la Métropole Rouen Normandie souhaite également réaliser un aménagement cyclable reliant le Zénith de Rouen à l'hôpital de Oissel, en passant par la forêt de la Londe-Rouvray. Cet itinéraire constitue un maillon essentiel de la liaison cyclable entre le centre-ville de Rouen et Elbeuf. Cette portion permettra ainsi aux usagers de disposer d'un itinéraire continu et sécurisé de 9km entre le rond-point des Bruyères à Sotteville-lès-Rouen et l'avenue de Gaulle à Oissel.

L'aménagement situé sur la commune de Oissel, suit en grande partie le tracé des chemins forestiers. Il est constitué d'une voie verte en enrobé s'étendant sur un linéaire d'environ 2,6 km, et de 3m de largeur.

Ce chantier est estimé à 205 000€ (Métropole 61 500€, Département 41 000 € et Région Normandie 102 500 €).

### 3) Attractivité du territoire : soutien à l'enseignement et aux entreprises

#### a) De nouvelles actions en faveur de l'enseignement supérieur

La Métropole accorde une subvention de 50 000€ dans le cadre de son partenariat 2017-2019 avec l'association CESAR (Conférence de l'Enseignement Supérieur de l'Agglomération de Rouen) qui regroupe dix établissements d'enseignement supérieur implantés sur le territoire de la Métropole : Université de Rouen, grandes écoles d'ingénieur (INSA, ESIGELEC, CESI, ESITPA) et de commerce (NEOMA) ainsi que le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM), l'Institut de Développement Social (IDS), École Nationale supérieure d'architecture de Normandie (ENSAM) et École des Beaux-Arts (ESADHAR).

En 2016, elle a mené notamment des actions en faveur des conditions de vie étudiante, de l'attractivité de l'enseignement supérieur rouennais, de la mise en place d'un guichet unique d'accueil des enseignants et des étudiants internationaux ainsi que de la politique de développement durable commune à ses 10 établissements.

En 2017, le travail se poursuivra afin d'approfondir les coopérations et de renforcer la cohérence de la Métropole Rouen Normandie en faveur de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante qui compte près de 40 000 étudiants sur son territoire.



#### b) Le soutien aux entreprises

Depuis plusieurs années, la Métropole Rouen Normandie a développé un réseau d'hôtels et de pépinières d'entreprises composé de 22 000 m<sup>2</sup> de locaux (bureaux, ateliers, laboratoires...) appelé Rouen Normandie Création dont l'objectif est de favoriser la création et le développement des entreprises innovantes sur le territoire en offrant un accompagnement et une offre immobilière aux entreprises. Ce réseau héberge aujourd'hui 190 entreprises et 1 millier d'emplois.

Dans cette même logique, le Crédit Agricole Normandie-Seine entend également porter une initiative majeure au service de l'innovation et de la dynamique de l'économie française sur le territoire de la Métropole : le village de l'innovation dénommé le « Village by CA Rouen Vallée de Seine ».

Ce lieu est destiné à accueillir de jeunes entreprises qui bénéficieront de l'accompagnement du Crédit Agricole et de son réseau de partenaires composé d'ETI (Entreprises de Taille Intermédiaire) régionales et de groupes à dimension nationale et internationale.

Le concept de « Village by CA Rouen Vallée de Seine » lancé par le Crédit Agricole sur le territoire de la Métropole se développera en deux étapes :

1/ Ouverture en janvier 2017 d'un établissement provisoire de 360 m<sup>2</sup> au 47 avenue Flaubert à Rouen. Ce site accueillera à terme une dizaine de startups tout au long de l'année 2017.

2/ Au cours du premier trimestre 2018, ouverture du «Village by CA Rouen Vallée de Seine» définitif au 1<sup>er</sup> étage du 107 avec 1 600 m<sup>2</sup> de surfaces utiles.

Afin d'organiser les échanges et la complémentarité des actions en faveur des jeunes entreprises, il est proposé de convenir d'un partenariat entre la Métropole Rouen Normandie, via son réseau Rouen Normandie Création, et le Crédit Agricole via son concept de Village by CA Rouen Vallée de Seine.

### c) Les Parcs d'Activités Économiques

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la loi MAPTAM a conforté la compétence de la Métropole en matière de développement économique avec la reprise des Parcs d'Activités Économiques des communes lui confiant la création, l'aménagement et la gestion des parcs jusqu'alors communale. La Métropole voit sa compétence en matière de développement économique renforcée et elle agit ainsi sur 3 000 hectares de surface dédiés. Avec plus de 70 parcs, la Métropole inscrit ainsi sa volonté d'accompagner la politique de développement économique sur le territoire. La requalification de ces parcs est planifiée sur 5 ans avec un budget de 3 millions d'euros par an et est mené en relation directe au plus près avec les Pôles de Proximité.

En mutualisant son action sur 70 parcs, la Métropole contribue à améliorer la qualité et la sécurité des voiries et des abords. Son action se complète par un ambitieux programme de signalétique des parcs d'activités métropolitains dont les premiers travaux débiteront dès 2017 dans le cadre d'une démarche d'animation avec les Clubs d'entreprises.

De nombreux travaux ont déjà été réalisés notamment sur les parcs d'activités « la Forge Féret » à Boos, celui du « Champ cornu » à Mesnil-Esnard., « Le Malaquis » au Trait ou encore « Les Bords de Seine » à Sotteville-lès-Rouen.

#### 4) Un environnement préservé

##### a) La politique forestière

La Métropole Rouen Normandie mène son troisième plan d'actions de la Charte Forestière de Territoire 2015/2020, dans lequel est prévu qu'elle aide financièrement les porteurs de projet pour l'amélioration de l'attractivité des forêts.

A ce titre, la Métropole a été sollicitée par la commune d'Elbeuf-sur-Seine pour obtenir une aide financière dans le cadre de la mise en œuvre de son projet d'aménagement, de requalification et de création de chemins de balade/ découverte dans la forêt d'Elbeuf visant à requalifier les chemins du Parc Laquerrière (2 parcours de 2,2 km chacun), du Parc Saint-Cyr (2 parcours de 5,3 km et 3,05 km) et du Mont Duve (1,7 km) par la pose de balises en bois, de panneaux d'informations, de bancs et de poubelles. Il vise également à créer un nouveau chemin entre le sentier du Mont Duve et le jardin René Youinou au Val Caron. La commune projette également de labelliser des arbres remarquables notamment sur ou à proximité de ces itinéraires agrémentant ainsi les parcours. Le coût estimatif du projet s'élève aujourd'hui à 10 960 €. Pour soutenir le projet et conformément à la grille de critères de financement définis, la Métropole apportera une aide financière équivalente à 5 480 €, soit une participation équivalente à 50 % des dépenses.

##### b) La préservation des milieux naturels

La Métropole mène un plan d'actions biodiversité pour la période 2015-2020 qui vise à préserver et gérer chacune des sous-trames (calcicole, silicicole, humide et la biodiversité en milieu agricole) écologiques du territoire). La préservation de la flore remarquable du territoire de la Métropole est également un des objectifs ciblés. L'ensemble de ces actions a concouru à l'obtention du titre de meilleure intercommunalité pour la biodiversité 2016 et l'obtention de quatre « libellules » sur cinq possibles au concours de « Capitale française de la biodiversité ».

Afin de mettre en œuvre ces axes du plan d'actions biodiversité, des conventions-cadres ont été signées en 2016 avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute-Normandie (CENHN) et le Conservatoire Botanique National de Bailleul (CBNBL), portant sur la période 2016-2020. Au vue des dynamiques de préservation, restauration et gestion de ces milieux déjà positivement engagés, la Métropole continuera ce travail partenarial en 2017.

## 5) Investir pour des services publics de qualité



Plus grande régie publique d'eau de France (hors Paris), la Métropole Rouen Normandie est responsable de la production et l'alimentation en eau potable et de la collecte et le traitement des eaux usées. La Métropole a signé, jeudi 2 février 2017 avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, un contrat ambitieux détaillant les actions à mettre en place afin d'atteindre des objectifs précis : respecter les normes sanitaires, diminuer les prélèvements, améliorer la qualité des rejets dans le milieu naturel (notamment par temps de pluie), garantir et sécuriser l'accès des habitants à une eau de qualité ainsi que réduire les risques d'inondations.

De nombreux travaux, dont certains sont d'ores et déjà engagés, seront réalisés notamment sur les usines de production, les ouvrages, les stations de pompage afin de sécuriser l'alimentation et la distribution de l'eau potable, et pour optimiser la gestion de la ressource.

**La Métropole engagera cette année 39 839 000 € dans la réalisation des travaux d'eau potable et d'assainissement (s'élevant respectivement 18 585 000€ et 21 254 000€).**

En vue de l'accroissement des besoins en eau potable, la Métropole a lancé en 2015 une étude visant à recenser les ressources potentielles en eau encore disponibles au sein de son territoire ou à proximité. 4 zones ont été identifiées dans la vallée de la Seine disposant d'un potentiel de 50 000m<sup>3</sup>/jour. Désormais des investigations ciblées seront engagées afin de déterminer les choix d'implantation des nouveaux captages et de disposer ainsi d'un outil d'aide à la décision pour la protection de la ressource.

En parallèle, le Syndicat Mixte du SAGE Cailly-Aubette-Robec a engagé une étude pour gérer durablement les prélèvements, préserver les rivières et milieux humides et définir les actions pour la protection de la ressource en eau face aux pollutions concernées.

Ces deux démarches ayant des objectifs communs, le travail sera mené conjointement pour les deux entités, Métropole et Syndicat Mixte.